

justice La Belgique sommée de rendre des comptes

J.H.

En mars dernier, elles étaient huit. Les voilà neuf, neuf personnes nées en Corée du Sud, adoptées en Belgique entre 1970 et aujourd'hui, et portant plainte contre l'Etat belge. En ligne de mire : une série de pratiques considérées comme illégales, orchestrées dans les années 1970 et 1980, avec le soutien ou l'aveuglement des autorités belges. La plainte, déposée à Bruxelles avec l'appui de l'avocat anversois Walter Damen, vise l'Etat belge, mais aussi deux ASBL : Terre des Hommes et Enfants du Monde. « Les récits sont poignants », indiquait fin mars M^e Damen dans *De Standaard*. « Ces enfants ont parfois été réellement volés. Souvent, on a dit à leurs parents qu'ils étaient morts. Les dates de naissance ont été falsifiées, les informations médicales dissimulées. Notre plainte concerne la falsification, la traite des êtres humains, l'utilisation de faux documents, l'organisation criminelle, l'enlèvement d'enfants et l'utilisation d'intermédiaires qui en tirent un profit financier. Les droits de l'homme fondamentaux ont été violés. »

A la fin de la guerre de Corée, en 1953, le pays sort exsangue d'un conflit qui a fait près de deux millions de morts et laissé derrière lui des milliers d'enfants sans famille ou sans statut civil clair. Dans ce contexte, la Corée du Sud lance ses premières adoptions internationales, dans un cadre d'abord humanitaire, notamment vers les Etats-Unis. Ce système, rapidement institutionnalisé, s'étendra au fil des décennies. Entre les années 1950 et 2000, environ 200.000 enfants coréens seront envoyés à l'étranger, dont entre 3.600 et 4.000 en Belgique. Une industrie de l'adoption.

Une plainte inédite

Pour l'avocat des plaignantes, « le gouvernement belge n'a pas contrôlé les activités de ces organismes d'adoption. Les archives officielles montrent que l'Etat a été en contact avec le gouvernement sud-coréen à plusieurs reprises à ce sujet, pour dénoncer les abus. Mais il n'a rien fait pour mettre fin à ce trafic international d'enfants en provenance de Corée du Sud ». Il ajoute que, par ailleurs, c'est le gouvernement belge qui a « financé les vols utilisés pour amener ces enfants dans notre pays ».

Les plaignantes réclament des réparations symboliques et concrètes : retrouver leur véritable identité, obtenir la vérité sur leurs origines, mais aussi que la Belgique reconnaisse officiellement leur statut de victimes. A ce jour, la plainte est à l'instruction. Le juge mène des investigations préliminaires, aucune audience n'a encore été fixée. Chacune a son parcours, mais des motifs communs les rassemblent : dossiers falsifiés, non-consentement des parents biologiques, séparation injustifiée entre frères et sœurs, et sentiment d'avoir été déracinées sans aucun filet.

C'est un signal venu de Séoul qui a précipité le dépôt de plainte. En 2022, la Commission Vérité et Réconciliation sud-coréenne a accepté d'enquêter sur des cas d'enfants adoptés illégalement à l'étranger. Selon ses premières conclusions, rendues publiques début 2025, 65 % des enfants adoptés à l'international l'auraient été sans le consentement de leur mère biologique. La commission pointe des pratiques systémiques, facilitées par l'absence de registre national des naissances en Corée du Sud.

Sur ce total, plus de 400 cas sont aujourd'hui officiellement instruits à Séoul, dont certains concernent directement la Belgique. Des irrégularités ont déjà été confirmées dans plusieurs de ces dossiers.

Réparations, reconnaissance, réponses

En 2022, la Chambre des représentants en Belgique a adopté une première résolution reconnaissant ces cas et invitant à enquêter. Deux ans plus tard, lors d'un examen devant l'ONU (Comité des disparitions forcées), le pays a reconnu « des adoptions problématiques entre 1950 et aujourd'hui » et admis que « les concernés doivent être considérés comme victimes ». Le Premier ministre Alexander De Croo (Open VLD) a officiellement reconnu ces adoptions illégales en mai 2024 et en mars 2025, une nouvelle résolution a été adoptée à l'unanimité par la Chambre, témoignant d'une volonté politique persistante, même si les avancées concrètes restent limitées.

Un rapport d'experts commandé par la VUB et le ministre flamand du Bien-être en 2021 conclut lui aussi que les droits des enfants et des familles biologiques ont été bafoués systématiquement, et que le système d'adoption belge était hautement vulnérable à la fraude.

Une affaire belge, un scandale global

La Belgique n'est pas la seule à être confrontée à ces révélations. La France, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède ont également ouvert des enquêtes ou reconnu des abus en Asie, en Afrique et en Amérique latine. « Tout le monde pense que l'adoption repose sur la charité », confiait en 2023 Yung Fierens dans *Le Soir*. Présidente de l'association *Cafe (Critical Adoptees Front Europe)*, elle-même adoptée illégalement en Corée du Sud à l'âge de 9 mois par une famille anversoise, elle est l'une des huit plaignantes auxquelles Joong vient de se joindre. Pour elle, « derrière tout ça, il y a des enjeux géopolitiques, une vision néocoloniale, et des intérêts financiers énormes ».

Son histoire est terrifiante. A 30 ans, Yung envoie « naïvement » un mail à l'orphelinat, pour demander si quelqu'un se souvient d'elle. « Quelques semaines plus tard », confiait-elle en 2023 à notre collègue Charlotte Hu-



La petite Joong (au centre) à son arrivée à Zaventem en 1980.

© DR.

tin, « je reçois un mail disant que ma mère biologique me cherche depuis deux ans. Je tombe de ma chaise. »

Sa mère, qu'elle vient tout juste de retrouver, lui révèle alors les circonstances de son adoption. A la suite d'une dépression post-partum, elle quitte un temps le domicile familial, confiant le bébé à sa propre mère. A son retour, la grand-mère lui affirme que l'enfant est morte. « Pendant que ma maman visitait les morgues, j'étais dans un avion direction la Belgique, avec des centaines d'autres enfants coréens. » La grand-mère a placé l'enfant dans un orphelinat, sans l'accord des parents. Ce n'est que sur son lit de mort qu'elle a tout avoué.

Adoptée à l'âge de 9 mois, Yung Fie-

rens a grandi en Flandre, loin de ce lourd secret. « Je n'ai jamais fait de recherches sur ma famille », dit-elle. « Je croyais qu'il n'y avait personne à chercher. »

L'adoption internationale sous pression

1991 – La Belgique ratifie la Convention des droits de l'enfant (16 décembre).

1995 – Entrée en vigueur de la Convention de La Haye sur l'adoption internationale.

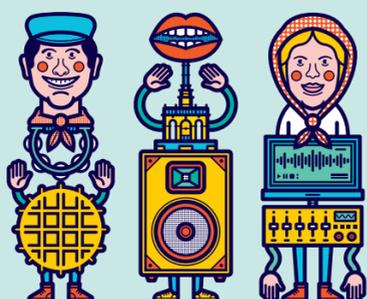
1999 – La Belgique signe la Convention de La Haye (quatre ans après son entrée en vigueur).

2024 – La Chine ferme ses portes à l'adoption internationale. Le Québec

instaure un moratoire sur les adoptions internationales avec organismes agréés.

2025 – La Suisse met fin aux adoptions internationales à la suite de révélations d'abus. France : système maintenu mais sous surveillance. Belgique : adoptions toujours autorisées, encadrées par l'Autorité centrale fédérale (SPF Justice). J.H.

FÊTE DE LA MUSIQUE
19, 22 JUIN 2025
LIÈGE - GRATUIT



EOSINE THE FLYNTS GUY CABAY SOPA BOBA
ORCHESTRE PHILARMONIQUE ROYAL DE LIÈGE
VILLENORE ICI BABA CHEAPJEWELS BOTHLANE
ROOTS WARRIORS COMPACT DISK DUMMIES
THE EXPERIMENTAL TROPIC BLUES BAND
FERVENTS TAR ONE DIGITAL DONKEYS DRUUGG...



WWW.FETEDELAMUSIQUE.BE
UNE PRODUCTION DU CONSEIL DE LA MUSIQUE AVEC LE SOUTIEN DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



rtbf.be

